



Lietuvos Respublikos Seimas

**XXIVème Assemblée régionale Europe
Vilnius, Lituanie
14 au 17 novembre 2011**

RESOLUTION

**La formation pour favoriser les rapports interculturels, générer la
croissance et la création d'emplois**

**Le rôle des enseignants et des médias dans la promotion de
l'apprentissage du français**

Considérant que l'identité culturelle européenne est marquée du sceau de la pluralité linguistique et de la diversité et que le génie tant européen que francophone est dans le dialogue de ces diversités,

Constatant l'émergence depuis plusieurs années et sur tous les continents, d'une demande renouvelée de francophonie, de nombreux pays où le français n'est pas langue officielle ayant adhéré à l'Organisation Internationale de la Francophonie,

Qu'en outre, de plus en plus d'écrivains d'origine non francophone, non seulement choisissent d'écrire en français mais appartiennent aussi à la catégorie des écrivains francophones les plus lus,

Tenant compte du fait qu'à l'orée de 2015 l'Europe, en particulier, et le monde, en général, se trouveront cependant confrontés à un déficit important d'enseignants de la langue française,

Considérant que le français s'impose de plus en plus dans la maîtrise de langues étrangères dans un contexte de mondialisation et que de trop nombreux jeunes ne maîtrisant pas les langues étrangères ne peuvent accéder au monde de l'emploi,

Tenant compte des déclarations de Barcelone et de Lisbonne donnant comme objectif à l'Union européenne de permettre l'apprentissage, dès le plus jeune âge, d'au moins deux langues européennes en plus de la langue maternelle afin de favoriser l'intégration européenne et la mobilité professionnelle et culturelle,

Considérant que proposer l'apprentissage de plusieurs langues étrangères, dont le français, c'est offrir aux apprenants la possibilité d'acquérir une maîtrise plus développée du « langage cognitif abstrait », langage indispensable au développement intellectuel, toutes disciplines confondues,

Considérant le questionnaire relatif à l'échange des bonnes pratiques en matière d'apprentissage du français adressé à l'ensemble des sections de l'APF Région Europe et dont les réponses ont fait l'objet d'un rapport présenté par son initiateur,

Observant que l'utilisation de plus en plus répandue des technologies de la communication et de l'information, dont les outils multimédias proposés par TV5 Monde, comme méthodologie d'enseignement du français contribue au renouvellement de l'image notamment culturelle du monde francophone,

Considérant que les associations de professeurs de français constituent des partenaires professionnels indispensables dans la conception et le suivi de politiques linguistiques et culturelles,

L'Assemblée régionale Europe de l'APF, réunie à Vilnius du 14 au 17 novembre 2011

Souligne une fois de plus, l'intérêt professionnel et culturel indéniable que procurent l'apprentissage et l'utilisation du français, langue que la Francophonie a en partage, ceci en application des missions de l'APF et dans l'esprit et le texte de la Déclaration de Barcelone et de Lisbonne,

Invite les gouvernements membres de la Francophonie à mener une campagne de sensibilisation à l'apprentissage de deux voire de trois langues étrangères et les incite, à cet égard, à pérenniser la diffusion de TV5 Monde, opérateur direct de la Francophonie et instrument irremplaçable d'immersion linguistique pour leurs jeunes citoyens,

Marque sa volonté de poursuivre la réflexion entamée lors de sa réunion à Vilnius du 14 au 17 novembre 2011, en créant un groupe de travail formé d'experts (didacticiens, orthophonistes, praticiens) chargés de réfléchir, dans le cadre du CECR (Cadre européen commun de références), aux difficultés particulières d'apprentissage du français, à la conception et à la diffusion d'outils simples, accessibles et aisément diffusables, susceptibles d'aider ceux qui ont choisi d'enseigner ou d'apprendre le français dans les différents pays membres.

Appuie le développement de politiques linguistiques pour

- Promouvoir d'une part, les échanges entre enseignants de langues étrangères, dans le cadre de leur formation initiale continue et d'autre part, les échanges entre apprenants eux-mêmes afin de concrétiser et par conséquent, de dynamiser l'apprentissage de langues étrangères,
- Encourager le développement de pratiques d'immersion partielle, (classes bilingues), y compris dans les filières techniques et professionnelles,
- Stimuler la pédagogie par projet et le recours aux nouvelles technologies d'apprentissage linguistique (informatique, vidéos, Internet, facebook, twitter, ...), en permettant notamment la création d'espaces de travail commun à des apprenants d'origines diverses,
- Favoriser (dans les programmes scolaires) le recours aux « ressources authentiques de TV5 Monde et à son dispositif pédagogique en ligne à l'usage des professeurs et des auto-apprenants ainsi qu'aux différents réseaux sociaux,
- Encourager des formations pour les professeurs de français aux « français » spécifiques (français langue de culture, français commercial, français du tourisme, des médias, français des filières industrielles, etc.); aux autres disciplines que les disciplines linguistiques; aux diverses formes d'enseignement par immersion (immersion réelle, EMILE, filières bilingues, sections européennes françaises, etc.),

Affirme son soutien aux associations de professeurs de français(langue maternelle et langue étrangère) pour renforcer leur rôle indispensable en matière de conception et de suivi de politiques linguistiques et culturelles,

Recommande au Secrétaire général parlementaire de l'APF d'adresser la présente résolution à la CECAC à qui il sera proposé de compléter l'examen des bonnes pratiques d'apprentissage du français et de se pencher sur un projet de cadre commun d'outils et de référence de formations de professeurs de français. L'adoption d'un tel cadre devra renforcer l'enseignement du français dans les pays membres de la Francophonie.
